

Synode constitutif législature 2024-2029 de l'Église réformée vaudoise

1^{ère} présidence du Synode par une pasteure et large réélection de la majorité du Conseil synodal de l'Église réformée vaudoise

Lausanne, le 29.06.2024 – Le Synode de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) s'est réuni en session constitutive pour la législature 2024-2029, samedi 29 juin 2024 au Parlement vaudois à Lausanne. Les membres du Synode, qui ont été renouvelés à hauteur d'un tiers pour ce nouveau quinquennat, ont notamment élu le Bureau du Synode et le Conseil synodal ainsi que les différentes commissions et délégations synodales.

Élection du Bureau du Synode

Le Bureau du Synode se compose d'une présidence, d'une vice-présidence (l'une laïque, l'autre ministre), d'un ou d'une secrétaire et de deux scrutateurs. Il est élu par le Synode, organe législatif de l'Église réformée.

Renouvellement selon la non continuation, d'une législature à l'autre, de 2 personnes sur les 5 que compte le Bureau du Synode.

Élection de **Emmanuelle Jacquat**, présidente du Synode et ministre, **Dominique Kohli**, vice-président et laïque, **Sylvie Arnaud**, secrétaire, **Christophe Schindelholz**, scrutateur et **Christine Wulliamoz**, scrutatrice.

Pour la 1^{ère} fois, le Synode est présidé par une pasteure. C'est ainsi une permanence de premières à la tête du Synode après que Sylvie Arnaud en a été la 1^{ère} femme laïque présidente et ce sur deux législatures (2014-2019 et 2019-2024).

Élection du Conseil synodal

Le Conseil synodal, organe exécutif de l'Église réformée vaudoise, est formé de 4 membres laïques et 3 membres ministres (pasteurs, pasteures, diacres). Ce collège est élu par le Synode, organe législatif de l'Église réformée, au 1^{er} tour à la majorité absolue puis au second tour à la majorité relative.

5 des 7 membres que compte l'exécutif, se sont présentés à leur succession et, par esprit de collégialité et continuité, ils ont présenté une candidature commune. Le suspens s'est rapidement dénoué par une élection des membres sortants au 1^{er} tour. Sont élus (par ordre alphabétique) : **Anne Abruzzi**, laïque (52 voix), **Michel Blanc**, laïque (51 voix), **Laurence Bohnenblust-Pidoux**, ministre (63 voix), **Vincent Guyaz**, ministre (55 voix), **Philippe Leuba**, laïque (58 voix).

2 postes (un laïque et un ministre) étaient à pourvoir au Conseil synodal et 4 candidatures (deux laïques, deux ministres) se sont présentées.

Sont élus au 1^{er} tour : **Laurence Cretegy**, laïque (42 voix), **Jean-François Ramelet**, ministre (45 voix).

Ont également obtenu des voix : Anne Imobersteg Harvey, laïque (30 voix) et Liliane Rudaz, ministre (23 voix).

Chaque membre élu a désigné un mot-clé incarnant leur mandat : Anne Abruzzi «**unité**», Michel Blanc «**chaux**», Laurence Bohnenblust-Pidoux «**soutenir**», Laurence Cretegy «**engagement**», Vincent Guyaz «**missions**», Philippe Leuba «**servir**», Jean-François Ramelet «**à Dieu seul la Gloire**».

L'exécutif élu le 29 juin 2024 prend ses fonctions au 1^{er} septembre 2024.

Élection de 6 Commissions et 3 délégations

Les personnes élues sont listées par ordre alphabétique.

Élection de la Commission de consécration et d'agrégation

La Commission se compose de six laïques et quatre ministres.

Sont élues les personnes laïques suivantes : Sylvie Arnaud, Catherine Guyaz, Henri Laufer, Françoise Schneiter, Christiane Schaffner, Claire-Lise Walz.

Sont élues les personnes ministres suivantes : Lionel Akeret, Kevin Bonzon, Benjamin Corbaz, Isabelle Court.

Élection de la Commission de gestion

La Commission se compose de trois laïques et deux ministres.

Sont élues les personnes laïques suivantes : Anne Imobersteg Harvey, Richard Neal, Alain Rihs.

Est élue la personne ministre suivante : Guy Labarraque, reste un poste vacant (à élire lors d'un prochain Synode).

Élection de la Commission des finances

La Commission se compose de trois laïques et deux ministres.

Sont élues les personnes laïques suivantes : Didier Nkebereza, Gérald Pidoux, Raphaël Rey

Sont élues les personnes ministres suivantes : Laurent Lasserre, Solange Pellet.

Élection de la Commission de recours en matière de discipline

La commission compte 3 membres dont une personne juriste et une personne pasteur.

Sont élues les personnes laïques suivantes : François Burnand, Anne Imobersteg Harvey (juriste).

Est élue la personne ministre suivante : David Freymond.

Élection de la Commission de traitement des litiges

La Commission compte cinq membres ayant une expérience de la vie de l'Église, dont au moins un ou une juriste, un ou une pasteur et un ou une laïque.

Sont élues les personnes suivantes : Sylvain Corbaz (pasteur), Dominique Creux (juriste), Alain Félix (laïque), Claude Neyroud-Busslinger (laïque), Jean Urfer (laïque).

Sont élues les personnes remplaçantes suivantes : François Burnand (laïque), Pierre-Yves Brandt (pasteur), Aude Collaud (pasteur), Henri Laufer (juriste), Sylvain Pellet (laïque).

Élection de la Commission de recours en matière de procédure

La Commission compte trois membres dont un juriste.

Sont élues les personnes suivantes : Gérald Dessauges (laïque), Olivier Leuenberger (laïque), Nathanaël Pétermann (laïque, juriste).

Élection de la moitié de la délégation de l'EERV au Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS)

La délégation compte 3 personnes.

Sont élues les personnes suivantes : Sylvie Arnaud, Aude Collaud, Benoît Zimmermann.

Élection de la moitié de la délégation de l'EERV au Synode missionnaire

La délégation compte 7 personnes.

Sont élues les personnes suivantes : Eloise Deuker, Madeline Dvorak, Michel Henry, James Jackson, André Racloz, Aramis Rodriguez, Christine Wulliamoz.

Élection de la moitié de la délégation de l'EERV à l'assemblée de la société CER Médias Réformés Sàrl

La délégation compte 5 personnes.

Sont élues les personnes suivantes : Andrea Coduri, Sylvain Jaquenoud, Olivier Leuenberger, Paolo Mariani, Mathieu Widmer.

Ratification de l'Autorité de surveillance des fondation ecclésiastiques

Les personnes sortantes se sont présentées à leur succession.

Les personnes suivantes sont ratifiées : Marc Floquet, Olivier Leuenberger, Babeth Mennesson, Mireille Petermann Amado Ribeiro, Antoine Rochat

Message du Conseil synodal

En début d'après-midi, le Conseil synodal nouvellement élu - et qui entre en fonction le 1^{er} septembre - a remercié les membres du Synode de la confiance accordée. Le collège a également souligné la nécessité d'un investissement commun entre le législatif et l'exécutif au service de l'Église réformée vaudoise.

La répartition de la présidence, vice-présidence et trésorerie s'est faite ainsi :

- Vincent Guyaz, président du Conseil synodal
- Philippe Leuba, vice-président du Conseil synodal

- Anne Abruzzi, vice-présidente de représentation auprès de l'EERS et de la CER
- Michel Blanc, trésorier.

En clôture de son message, le Conseil synodal a porté une prière dédiée à l'Eglise en marche.

Contact médias

- Anne Abruzzi, présidente du Conseil synodal, anne.abruzzo@eerv.ch, 079 383 78 00
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, carole.delamuraz@eerv.ch, 079 212 50 04